

Franck NEVEU
Professeur des Universités
Sorbonne Université, Faculté des
Lettres, UFR de Langue française
1 rue Victor Cousin | 75005 Paris
franck.neveu@sorbonne-universite.fr



Franck NEVEU

Grammaire du verbe en français : morphologie, syntaxe, sémantique

Indications bibliographiques générales

- Denis CREISSELS, 1995, *Éléments de syntaxe générale*, Paris, PUF.
- Catherine FUCHS, 1996, *Les Ambiguïtés du français*, Gap-Paris, Ophrys.
- Laurent GOSSELIN, 1996, *Sémantique de la temporalité en français*, Louvain-la-Neuve, Duculot.
- Danielle LEEMAN, 2002, *Grammaire du verbe français*, Paris, Nathan.
- Pierre LE GOFFIC, 1993, *Grammaire de la phrase française*, Paris, Hachette.
- Jacques LEROT, 1993, *Précis de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.
- Robert MARTIN, 2002, *Comprendre la linguistique*, Paris, PUF.
- Jacques MOESCHLER & Antoine AUCHLIN, 1997, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin.
- Philippe MONNERET, 1999, *Exercices de linguistique*, Paris, PUF.
- Claude MULLER, 2002, *Les Bases de la syntaxe*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux.
- Nicole LE QUERLER, 1996, *Typologie des modalités*, Caen, Presses Universitaires de Caen.
- Franck NEVEU, 2000, *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan, « 128 ».
- Franck NEVEU, 2004, *Dictionnaire des sciences du langage*, Paris, A. Colin.

- Olivier SOUTET, 1989, *La Syntaxe du français*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- Olivier SOUTET, 1995, *Linguistique*, Paris, PUF.
- Touratier C., 1996, *Le Système verbal français*, Paris, Armand Colin.
- Marc WILMET, 1997, *Grammaire critique du français*, Paris, Louvain-la-Neuve, Hachette-Duculot.

1. Rappels sur le mécanisme organisateur des parties du discours

1.1. La notion de prédicativité

La notion de prédicativité a été principalement développée en psychomécanique du langage par Gustave Guillaume, qui la définit comme la faculté qu'a un mot de dire quelque chose de quelque chose. La notion traduit une intuition remontant à l'Antiquité, selon laquelle il existe des types de mots qui disposent d'une capacité prédicative supérieure à d'autres. Cette intuition a été matérialisée assez tôt dans l'histoire des grammaires par les oppositions entre mots « principaux » et mots « accessoires », mots « pleins » et mots « vides », mots « lexicaux » et mots « grammaticaux », etc.

Guillaume fonde son opposition entre parties de langue prédicatives et non prédicatives en s'appuyant sur la nature du signifié matériel du mot, c'est-à-dire sur la notion qu'il véhicule. Il distingue ainsi, selon la nature de leur idéogénèse, deux espèces de mots : (i) ceux dont la matière notionnelle ressortit à l'événement relaté par la phrase, et dont l'idéogénèse est fournie par la conceptualisation des données de l'expérience humaine (le substantif, l'adjectif, l'adverbe, le verbe : parties de langue prédicatives) ; (ii) ceux dont la matière notionnelle ressortit au mécanisme de l'événement qu'est la phrase elle-même, et dont l'idéogénèse est obtenue par la transcendance des données de l'expérience humaine, ne saisissant, de manière réflexive, que l'acte de langage actualisé par cette expérience (le pronom, l'article, la préposition, la conjonction : parties de langue non prédicatives).

Comme le précise justement Gérard Moignet, commentant le modèle théorique de Guillaume :

La frontière n'est pas tracée de façon absolue entre les deux séries de parties de langue. Il existe notamment des mécanismes linguistiques par lesquels des parties de langue prédicatives peuvent être portées à des états qu'on pourrait dire sublimés d'elles-mêmes, ce qui les fait fonctionner comme des mots grammaticaux. Le cas le plus manifeste est celui de l'auxiliarisation : prédicatif dans *Je pense, donc je suis*, le verbe *être* ne l'est plus quand il devient auxiliaire de l'aspect : *je suis arrivé*, où de la voix passive : *je suis puni*. Inversement, des parties de langue non prédicatives pourront parfois être prédicativées ; avec la préposition *pour*, on peut faire un substantif : *le pour et le contre*.

G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

1.2. Critères de définition et de classification des parties du discours

1.2.1. Critère sémantique

C'est le critère le plus fréquemment exploité, notamment dans la grammaire traditionnelle.

C'est pour ainsi dire le critère exclusif de la grammaire générale de Port-Royal (1660), laquelle distingue un ensemble formé de types de mots qui signifient une idée (noms, articles, pronoms, participes, prépositions, adverbes) et un ensemble formé de mots qui signifient une opération de l'esprit (verbes, conjonctions, interjections).

C'est également le critère sémantique qui préside à la distinction entre parties de langue prédicatives et non prédicatives chez Guillaume et à la distinction entre les mots pleins et les mots vides chez Tesnière.

1.2.2. Critère morphologique

Ce critère sert à décrire chaque partie du discours par des propriétés morphologiques spécifiques.

C'est ce critère qui permet par exemple d'opposer (en synchronie) des catégories variables et des catégories invariables, de distinguer (en synchronie) des parties formant des ensembles finis de mots et des parties dont la liste reste ouverte, c'est-à-dire dont on peut augmenter à l'infini le nombre de constituants.

Certains procédés, comme la conversion, autorisent de telles créations par transfert catégoriel (par exemple, un adjectif peut être adverbialisé), mais les morphèmes grammaticaux comme les articles ou les pronoms personnels ne se prêtent pas à ce type de mobilité.

Le critère morphologique permet aussi de dégager certains traits spécifiques, notamment les désinences verbales, qui varient en temps, mode personne et nombre, ou la variation flexionnelle en genre et nombre des noms, adjectifs et déterminants.

1.2.3. Critère fonctionnel

Le critère fonctionnel définit les parties du discours par les relations que ces parties entretiennent dans la construction de la phrase. Ainsi par exemple c'est par la fonction syntaxique et la distribution que l'on distingue les adverbes des prépositions. La notion d'incidence, au cœur de la classification des parties de langue chez Guillaume, s'inscrit dans le critère fonctionnel.

La notion d'incidence, à partir du latin scolastique *incidere*, « tomber sur, survenir », du latin classique *cadere*, « tomber », a été principalement développée par Gustave Guillaume, dans le cadre de la théorie de la

psychomécanique du langage, où elle est employée dans deux domaines distincts.

Dans l'étude du temps verbal, l'incidence, en opposition à la décadence, définit un des moments successifs qui caractérisent le mouvement d'échéance de l'événement au temps d'univers : celui du procès en accomplissement où l'événement est vu *arrivant* au temps. La décadence définit, inversement, le moment du procès accompli où l'événement est vu *arrivé* au temps. La langue française rend compte de cette distinction dès le mode nominal par l'opposition qu'elle fait percevoir entre l'infinitif (ex. *marcher* : niveau d'incidence), le participe présent (ex. *marchant* : niveaux d'incidence et de décadence), et le participe passé (ex. *marché* : niveau de décadence). Mais les niveaux d'incidence et de décadence se retrouvent à chaque étape de la chronogénèse.

La notion d'incidence est par ailleurs développée dans le cadre de l'étude des mécanismes syntaxiques qui régissent le fonctionnement dans la phrase des parties du discours. Pour Guillaume le mouvement d'incidence :

[...] a trait au mouvement, absolument général dans le langage, selon lequel, partout et toujours, il y a apport de signification et référence de l'apport à un support.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique, 1948-1949, Série B, Psycho-systématique du langage – Principes, méthodes et applications I*, Klincksieck, 1971.

Cette relation entre les éléments apports et supports, désignée ici par le terme d'*incidence*, est ce qui règle l'assemblage des constituants syntaxiques.

Par exemple, l'incidence du substantif est une incidence dite *interne* car l'apport et le support de signification ne sont pas dissociables. Ils sont tous deux compris dans la signification apportée. L'incidence de l'adjectif qualificatif est dite *externe* car le mot adjectival n'est pas en lui-même pourvu d'un support. Il le requiert, et cet appui syntaxique lui est fourni en discours par un constituant nominal de son environnement. Par exemple, dans *Le foulard rouge est sur la chaise*, l'incidence externe de l'adjectif *rouge* se manifeste par la dépendance syntaxique de l'épithète à l'égard du syntagme nominal *Le foulard*, qui lui fournit le support dont il a besoin.

Si, pour Guillaume, le mécanisme d'incidence est fixé dès la langue, cela ne constitue pas pour autant un obstacle explicatif aux fréquents phénomènes de recatégorisation des unités en discours. Ainsi, bien que définie en langue par un régime d'incidence interne, une unité relevant de la catégorie substantive peut manifester en discours une incidence externe, mais au prix d'un provisoire transfert catégoriel, par exemple d'une adjectivation (ex. *un remède miracle*).

2. La notion de verbe : problèmes de définition

2.1. Critères morphologiques et sémantiques

(i) Le verbe est identifié, du point de vue morphologique, par ses variations de forme et par les distinctions grammaticales que ces variations permettent d'identifier. (ii) En outre, le verbe assume un rôle central dans la structure de la phrase.

Il convient toutefois de préciser que les caractéristiques morphologiques qui viennent d'être rappelées ne sauraient valoir pour les langues. C'est pourquoi du point de vue de la linguistique générale, la classe morphosyntaxique du verbe pose des problèmes d'identification.

Comme le rappelle Denis Creissels (1995), en l'absence de constantes dans la structure morphologique des formes qui sont reconnues par les grammaires comme verbales, la seule façon absolument générale de justifier l'utilisation par les grammairiens de la notion de verbe pour décrire les langues les plus diverses consiste à s'appuyer sur l'analyse des expressions prédicatives.

2.2. Sur les notions de prédicat et de prédication

La prédication est une opération de mise en relation de deux termes dont le rôle grammatical est nettement distinct : d'une part, un constituant en position de sujet (ex. *Caroline fait du vélo*), d'autre part, un constituant en position de prédicat (ex. *Caroline fait du vélo*). Cette opération peut être tenue pour une opération de construction de la phrase.

L'opposition sujet/prédicat apparaît chez les philosophes grecs de l'Antiquité pour décrire l'opération universelle d'expression du jugement selon laquelle une propriété (le prédicat) est attribuée à une substance (le sujet), jugement formulé par ce que la logique appelle *proposition*, c'est-à-dire un énoncé susceptible d'être déclaré *vrai* ou *faux*. Cette structure *a priori* du jugement, fondée sur un binarisme logique, est un concept qui est passé du discours philosophique au discours grammatical, et qui s'est imposé dans l'analyse syntaxique au prix d'une simplification souvent abusive des faits linguistiques (voir, par exemple, la présentation historique de la notion proposée par Pierre Le Goffic, dans *Grammaire de la phrase française*).

L'attribution d'une propriété à une substance comme universel du jugement a en effet longtemps impliqué la recherche, dans toute unité propositionnelle, d'une structure de type sujet + verbe copule (c'est-à-dire verbe de liaison

attributive, comme *être*) + attribut. Ce qui, par exemple, conduit les grammairiens de l'époque classique à paraphraser les propositions du discours qui ne coïncident pas avec ce schéma : ex. *Dieu aime les hommes* est paraphrasé par *Dieu est aimant les hommes* dans *La Logique ou l'art de penser* d'Antoine Arnauld et Pierre Nicole.

En dépit de ces analyses peu probantes, et malgré le développement considérable de la grammaire des fonctions dans la seconde moitié du XIX^e et au début du XX^e siècles, qui a entraîné la multiplication des catégories fonctionnelles (ex. sujet, attribut, complément d'objet, complément circonstanciel, apposition, etc.), les notions de prédicat et de prédication restent des notions cruciales en syntaxe.

On définit en général le prédicat comme le constituant central de la phrase puisque c'est cet élément qui exprime la prédication. Le prédicat est donc censé être syntaxiquement indépendant, et former le noyau de la phrase. Il peut être de nature verbale (ex. *Gordon feuillette le journal*), et regroupe en ce cas non seulement les constituants du syntagme verbal, c'est-à-dire le verbe et le ou les arguments qu'il régit (voir *Argument*),

ARGUMENT

Le mot *argument* a été emprunté au vocabulaire de la logique formelle pour désigner les constituants généralement nominaux d'une relation prédictive. Ainsi dans *Arthur mange*, le nom *Arthur* est un argument en ce qu'il occupe la fonction sujet du verbe *manger*, autrement dit en ce qu'il sature une des positions syntaxiques définies par la structure *argumentale* de ce verbe. On utilise souvent, depuis les travaux de Lucien Tesnière sur la valence verbale, la notion d'actant avec cette valeur. Toutefois, il est nécessaire de ne pas confondre les fonctions argumentales des syntagmes nominaux (ex. fonction sujet, fonction objet) avec le rôle joué par le référent visé par ces syntagmes.

mais il peut aussi s'ouvrir aux compléments non essentiels (ex. *Caroline a pris le train à huit heures*). Il peut être également de nature non verbale (ex. *Devant, les filles, derrière, les garçons; trois et deux, cinq; sympa, la soirée !*).

On notera toutefois que l'opposition sujet/prédicat ne saurait à elle seule rendre compte de la complexité des structures syntaxiques. Certains constituants de la phrase peuvent être en position extrapredicative.

C'est le cas, par exemple, des adverbes extraposés placés en tête (ex. *Sincèrement, je ne sais pas*), dont la portée s'exerce sur l'ensemble de la relation

prédicative. De même, on parle de *prédication seconde* dans le cas des constructions qui expriment, à l'intérieur de la phrase, un contenu phrastique. La notion s'applique entre autres aux tours du type *Caroline a les yeux verts*, dans lesquels le verbe *avoir* manifeste un sens attributif et un comportement de verbe copule, et où s'observe un amalgame de deux propositions dont l'une, de forme réduite (*les yeux verts*), forme un prédicat second dépendant d'une prédication de rang supérieur. Les constructions détachées, comme les appositions (ex. *Malade, Caroline est restée chez elle*), sont d'autres cas de prédication seconde, dans lesquels le segment détaché prédicatif prend appui sur un des arguments de la prédication principale.

On veillera à ne pas confondre la notion de prédicat, qui relève d'une approche grammaticale de la phrase, avec la notion de rhème, qui s'inscrit dans le cadre d'une analyse informationnelle de l'énoncé. De même, on évitera la confusion entre *prédication* et *prédicativité*, qui décrit, chez Gustave Guillaume, un aspect de la nature du signifié des mots.

2.3. La notion de verbe en linguistique générale

La notion de verbe en linguistique générale doit se dégager de l'observation d'énoncés qui sont reconnaissables comme unités phrastiques de base.

Comme le rappelle (D. Creissels (1995), la première étape de la procédure consiste donc à dégager l'unité verbale en réduisant ces énoncés à l'expression prédicative qui les structure, notamment en mettant à part tous les fragments de ces énoncés qu'il est possible de considérer comme des constituants nominaux.

C'est à partir de la réduction des unités phrastiques de base à l'expression prédicative qui les structure qu'on peut proposer une démarche visant à établir la notion de verbe comme une notion extensible à toutes les langues.

2.4. Prédicats continus et prédicats discontinus

Si l'on sort de cette perspective qui est celle de la linguistique générale, puisque ce cours porte sur le français moderne, on doit insister sur une difficulté qui se rencontre notamment en français : la distinction qu'il convient de faire entre les prédicats constitués d'un mot unique et les prédicats discontinus.

Dans le cas des prédicats constitués d'un mot unique, on peut tout simplement désigner comme verbe un mot. Ce mot constitue à lui seul une expression prédicative se rattachant à une classe homogène d'expressions prédicatives organisées autour d'un choix lexical.

Dans le cas des prédicats discontinus, la question se pose de savoir lequel des constituants peut être reconnu comme verbe. En français notamment le problème posé par les expressions prédicatives discontinues est illustré par ce que l'on appelle les verbes supports.

VERBE SUPPORT

Les verbes supports présentent la particularité de construire, avec un complément nominal prédicatif, voire avec un adjectif ou un syntagme prépositionnel, une forme verbale complexe dont le fonctionnement sémantique équivaut à celui d'un verbe simple. Par exemple, les verbes *donner, faire, mettre, prendre*, etc., connaissent un emploi standard dans lequel se maintiennent leur sens lexical et leur capacité à régir les relations actanciennes (ex. *donner un renseignement, faire le ménage, mettre son manteau, prendre quelqu'un par la main*, etc.); ils connaissent aussi un emploi comme supports de noms prédicatifs, dans lequel ils subissent une désémantisation et une neutralisation de leur aptitude à structurer à eux seuls les relations actanciennes (ex. *donner lieu, faire le point, mettre un terme, prendre la fuite*, etc.). Dans ce dernier cas, c'est au constituant nominal, conjointement avec son support, qu'il revient d'exprimer l'idée verbale et d'organiser la valence (voir *Valence*). Les constructions à verbe support se prêtent en effet au même mode de complémentation que les verbes ordinaires (intransitivité : ex. *prendre la fuite = fuir*; transitivité simple : ex. *mettre un terme à un conflit = terminer*; transitivité complexe: ex. *faire cadeau de quelque chose à quelqu'un = offrir*).

3. La flexion verbale

3.1. La flexion

La flexion est un procédé morphologique fondamental consistant à adjoindre à la base d'un mot des désinences exprimant, selon les langues, les cas, les catégories du genre (pour les substantifs, les adjectifs et les pronoms), de la personne, du temps, du mode, de l'aspect, et de la voix (pour les verbes).

DÉSINENCE

Du latin médiéval *desinentia*, formé sur *desinere*, « finir ». Une désinence est une terminaison de mot (nom, pronom, déterminant, adjectif, verbe) constituée d'un ou de plusieurs morphèmes porteurs d'indications de cas, de nombre, de genre, de personne, d'aspect, de mode, ou de temps. La désinence construit avec le radical auquel elle s'adjoit une forme fléchie du mot : ex. la désinence de génitif locatif *-ko*, s'adjoit au radical *etxe-*, « maison », dans le mot basque *etxeko*, « de la maison ».

La catégorie du nombre est commune à la flexion nominale et à la flexion verbale. La flexion inclut donc la déclinaison (flexion nominale) et la conjugaison (flexion verbale).

Dans certaines langues, comme le latin ou l'allemand par exemple, on distingue un troisième type de flexion, la flexion pronominale. En français, la flexion nominale regroupe les variations en genre et en nombre du substantif et de l'adjectif.

La morphologie flexionnelle marque les relations morphosyntaxiques entre les constituants de l'énoncé, par distinction avec la morphologie dérivationnelle, de nature lexicologique, qui contribue à la production des unités du lexique. Les morphèmes flexionnels ont ainsi pour fonction d'indiquer les rapports entre une base lexicale et l'énoncé dans lequel elle prend place.

Par exemple, le morphème de genre et/ou de nombre d'un adjectif indique avec quel substantif s'établit le rapport morphosyntaxique : dans *Les amis de Caroline, turbulents, ont effrayé le voisinage*, le morphème de nombre *-s* marque le fait que *turbulents* est en rapport morphosyntaxique avec *Les amis* et non pas avec *Caroline*.

Contrairement aux affixes dérivationnels, les morphèmes flexionnels véhiculent un signifié purement grammatical. Ils n'ont donc pas vocation à créer de nouvelles unités lexicales, mais à produire des formes différentes d'un même mot. C'est pourquoi ils ne modifient pas la catégorie de la base sur laquelle ils

se greffent. Ils sont regroupés dans des séries (ou classes paradigmatiques) dont les unités constitutives sont en nombre fini, ce qui assure la prévisibilité des formations, ce dont témoigne notamment la conjugaison verbale (ex. *jou-ons, jou-ez, jou-ent ; march-ons, march-ez, march-ent ; parl-ons, parl-ez, parl-ent, etc.*).

3.2. Un aspect de la flexion verbale en français : la classification tripartite

La tradition grammaticale française propose une classification morphologique des verbes en trois groupes (depuis les instructions officielles de 1910).

On distingue une conjugaison vivante et une conjugaison morte.

(i) La conjugaison vivante, qui réunit des verbes d'existence récente, comprend deux groupes.

Le premier groupe est caractérisé par le morphème d'infinitif *-er* (ex. *chanter*) et par la première personne du singulier du présent de l'indicatif en *-e* (ce qui exclut *aller : je vais*). Les verbes de ce groupe sont les plus nombreux (90% de l'ensemble des verbes français). La plupart des verbes néologiques (ex. *américaniser, satelliser, etc.*) sont formés sur ce modèle.

Le deuxième groupe est constitué des verbes qui forment leur infinitif en *-ir*, et qui font apparaître l'élément *-ss-* à la première personne du pluriel du présent de l'indicatif (ex. *finir, finissons*). Le français contemporain compte environ 300 verbes de ce type. La catégorie comprend en outre certains verbes de création récente (ex. *alunir, amerrir, etc.*).

La conjugaison des verbes de ces deux groupes est généralement tenue pour une conjugaison prévisible.

(ii) La conjugaison morte, qui n'est plus productive, comprend les verbes du troisième groupe (environ 370 verbes). Le troisième groupe, très hétéroclite, est généralement divisé en trois sous-groupes, d'après la forme de l'infinitif (*-ir, -oir, -re*).

Cette classification traditionnelle présente de nettes insuffisances linguistiques. On peut retenir d'autres critères de description et de classification, sans doute plus complexes, mais plus justes.

3.3. Classification par désinences d'infinitifs et bases verbales

On présentera ici une classification des verbes français reposant sur deux critères distincts : celui de la désinence de l'infinitif, et celui du nombre de bases verbales (sans tenir compte des bases du passé simple et du participe passé, qui alourdiraient la classification inutilement). Dans cette perspective, les verbes français peuvent être regroupés dans sept classes. Les six premières regroupent des verbes réguliers (dont la conjugaison peut être considérée comme

prévisible). La septième classe regroupe les verbes irréguliers, c'est-à-dire des verbes présentant des morphèmes flexionnels spécifiques pour l'indicatif présent. Les verbes entrant dans cette dernière classe ont en outre la particularité de compter un nombre important d'unités.

1/ Classe des verbes à base unique

- 1.1. Infinitifs en *-er*, c'est-à-dire tous les verbes en *-er* sauf *aller* et ceux de la classe 2 : type *aimer*, base *aim-*
- 1.2. Infinitifs en *-r* : type *courir* (et dérivés), base *cour-*
- 1.3. Infinitifs en *-re* : type *conclure*, base *conclu-* (*exclure*, *inclure*, *rire*, *sourire*)

2/ Classe des verbes en *-er* à 2 ou 3 bases

- 2.1. Deux bases : types *achever*, *noyer*

- bases : *achèv-/achev-* [aʃɛv/aʃɛv], (cas de *lever*, *mener*, *peser*, *semer*, et tous les verbes dont l'avant-dernière syllabe de l'infinitif a pour voyelle un *e* instable)
- bases : *noi-/noy-* [nwa/nwaj], (cas des verbes en *-oyer*, *-uyer*, *-ayer*, et des verbes en *-ébrer*, *-écher*, *-éder*, *-éger*, *-éjer*, *éler*, *-érer*, et des verbes en *-ier*)

- 2.2. Trois bases : type *envoyer* (seul de sa classe), bases : *envoi-*, *envoy-*, *enver-* [ãvwaj/ãvwaj/ãvɛR]

3/ Classe des verbes en *-r* et *-re* à 2 bases

- 3.1. Type *finir*, bases : *fin-/finiss-* (et tous les verbes en *-ir/-issons*)
- 3.2. Type *ouvrir*, bases : *ouvr-/ouvri-* (*couvrir*, *offrir*, *souffrir*, *assaillir*, *défaillir*, *tressaillir*, *cueillir*)
- 3.3. Type *battre*, bases : *bat-/batt-* [ba/bat], (et tous les dérivés de *battre*, *mettre* et ses dérivés, la plupart des verbes en *-dre*, *rompre*, *vaincre* et ses dérivés, *suivre* et ses dérivés, *vivre*)
- 3.4. Type *croire*, bases : *croi-/croy-* [krwa/krwaj], (et *fuir* et ses dérivés, *prévoir*, *pourvoir*, *asseoir*, *traire* et ses dérivés)
- 3.5. Type *écrire*, bases : *écri-/écriv-* (et *lire* et ses dérivés, *suffire*, *confire*, les verbes en *-duire*, *construire*, *cuire*, *détruire*, *instruire*, *nuire*, *luire*, *taire*, *plaire* et ses dérivés)
- 3.6. Type *mourir*, bases *meur-/mour-*
- 3.7. Type *acquérir*, bases : *acquier-/acquér-* (et *quérir* et ses dérivés)

4/ Classe des verbes en *-r* et en *-re* à 3 bases

- 4.1. Type *voir*, bases : *voi-/voy-/ver-* [vwa/vwaj/vɛR], (et *revoir*)

- 4.2. Type *devoir*, bases : *doi-/dev-/doiv-* (verbes en *-cevoir*, *mouvoir* et ses dérivés)
- 4.3. Type *boire*, bases : *boi-, buv-, boiv-*
- 4.4. Type *paraître*, bases : *parai-/paraiss-/paraît-* [paɛ/paɛs/paɛt] (et *naître*, *connaître* et dérivés, *croître*, *accroître*)
- 4.5. Type *dormir*, bases : *dor-/dorm-/dormi-* (et *partir*, *mentir*, *se repentir*, *sentir*, *servir*, *sortir*, *vêtir* et dérivés, *bouillir*)
- 4.6. Type *craindre*, bases : *crain-/craign-/craind-* (verbes en *-aindre*, *-eindre*, *oindre*)
- 4.7. Type *coudre*, bases : *coud-/cous-/coud-*, [ku/kuz/kud] (et *moudre*, *absoudre*, *dissoudre*)

5/ Classe des verbes en *-r* et en *-re* à 4 bases

- 5.1. Types *savoir*, *valoir*, bases :
- *sai-/sav-/sau-/sach-*
 - *vau-/val-/vaud-/vaill-*
- 5.2. Types *tenir*, bases : *tien-/ten-/tienn-/tiend-*, [tjɛ̃/tən/tjɛn/tjɛ̃d], (et *venir* et ses dérivés)
- 5.3. Type *prendre* (et ses dérivés), bases : *prend-/pren-/prenn-/ prend-*, [prɑ̃/prɛn/prɛn/prɑ̃d]

6/ Classe des verbes en *-r* à 5 bases

- 6.1. Types *vouloir*, bases : *veu-/voul-/veul-/voud-/veuill-*
- 6.2. Type *pouvoir*, bases : *peu-/pouv-/peuv-/pou-/puiss-*

7/ Classe des verbes irréguliers

- 7.1. Type *avoir*
- 7.2. Type *être*
- 7.3. Type *aller*
- 7.4. Type *faire*
- 7.5. Type *dire*

4. Catégories morphologiques associées au verbe

4.1. Les catégories morphologiques : généralités

On distingue généralement huit catégories morphologiques : le genre, le cas, le nombre, la voix, le mode, le temps, le degré (pour certains adjectifs et adverbes). L'aspect est une catégorie morphologique à part, dans la mesure où il est, en français, toujours associé au temps dans les désinences verbales.

Chacune des catégories morphologiques précitées présente un inventaire fini de valeurs, ce que l'on appelle des *formants*.

4.2. La notion de formant

FORMANT

À partir du participe latin *formans*, de l'infinitif *formare*. On appelle *formant* en phonétique acoustique une zone de fréquence d'un son complexe renforcée par un résonateur déterminant un timbre spécifique.

Les deux principales [cavités de la phonation] sont la cavité pharyngée et la cavité buccale. Selon la position de la langue et l'intervention des résonateurs secondaires (nasal et buccal), chacune de ces deux cavités de résonance va amplifier, dans la série des harmoniques qui lui est fournie, une zone de fréquences correspondant à sa résonance propre. Cette zone renforcée se nomme *formant*

P. R. Léon, *Phonétisme et prononciations du français*, Nathan, 1992.

On appelle *formants* en morphologie des éléments constitutifs du signifié des unités grammaticales. Le comparatif, le passif, le présent, le pluriel, etc. sont ainsi des formants grammaticaux servant à spécifier le fonctionnement des formes de mots au moyen de règles. Les formants peuvent être amalgamés dans un signifiant unique. C'est, par exemple, en français, le cas de *je*, signifiant auquel sont associés les formants [pronom personnel/personne 1/singulier].

Par distinction avec *morphème*, qu'il utilise pour identifier des éléments de signification, Louis Hjelmslev (*Essais linguistiques*, 1959) réserve le terme de *formant* à la désignation de l'expression matérielle de ces éléments.

Dans la tradition générative (Nicolas Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, 1967), on distingue également entre *morphème* et *formant* (ou *formative*), réservant le premier terme à la désignation des unités significatives minimales de la structure profonde, constitutives des suites syntagmatiques terminales, et le second terme à la désignation des unités significatives minimales de la structure de surface, dérivées par l'application des transformations aux suites sous-jacentes générées par la base syntagmatique.

On appelle *formants de thèmes verbaux* les suffixes servant à constituer avec des radicaux des thèmes verbaux : ex. *-iser* (*caraméliser*), *-ifier* (*décalcifier*). On appelle *formants de thèmes nominaux* les suffixes servant à constituer des bases nominales : ex. *-age* (*lavage*), *-ment* (*déménagement*). On appelle *formants thématiques* des affixes qui s'ajoutent au radical et qui sont suivis de la désinence casuelle ou temporelle.

4.3. Catégories morphologiques étrangères au verbe

4.3.1. La notion de genre

Le genre est une catégorie grammaticale, définie par des propriétés formelles, procédant par répartition des nominaux dans des classes morphologiques (masculin, féminin, neutre, pour les langues indo-européennes), qui se manifeste dans la détermination nominale, dans la morphologie pronominale, dans l'accord de l'adjectif et du participe, ainsi que dans les affixes dérivationnels.

Au plan sémantique, la catégorie du genre entretient avec la catégorie du sexe (ou genre naturel), des relations d'homologie complexes, l'opposition mâle/femelle ne s'exprimant pas systématiquement de manière symétrique par l'opposition masculin/féminin, l'opposition masculin/féminin pouvant s'observer dans des cas, comme celui des inanimés, où l'opposition des sexes n'est pas pertinente.

Il y a donc lieu de distinguer entre un genre de nature linguistique, qui s'exprime au niveau formel de la langue, et un genre de nature cognitive, résultant d'une catégorisation référentielle, même si les propriétés du langage verbal trouvent nécessairement leurs sources dans les représentations. Gustave Guillaume fait de l'opposition animé/inanimé une distinction générique primaire, correspondant à deux aspects de la représentation universelle de ce qui est vivant et de ce qui ne l'est pas, à l'origine des genres traditionnellement dénommés *masculin*, *féminin*, *neutre*.

4.3.2. Cas et clitiques en français

La catégorie du cas est faiblement représentée dans la langue française, qui n'est pas une langue flexionnelle. Le français moderne a toutefois gardé trace d'un système casuel pour ce qui concerne des pronoms clitiques.

Elle présente trois valeurs : nominatif (pronoms sujets), accusatif (pronoms objets directs), datif (pronoms objets indirects). L'accusatif ne se distingue du datif que pour les formes de la troisième personne : *le*, *la/lui* ; *les/leur*. Les autres formes étant sur ce plan indéterminées (*me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*).

Le système est complété par un pronom qui commute avec un complément indirect introduit par *à* (*y* : ex. *je pense à cela/j'y pense*), et par un pronom qui

commute avec un complément indirect introduit par *de* (*en* : ex. *je me passe de cela/je m'en passe*).

4.3.3. La notion de degré : positif, comparatif, superlatif

La catégorie du degré présente trois valeurs : positif, comparatif, superlatif.

Le degré dit *positif* (de l'adjectif et de l'adverbe) est celui qui ne comporte aucune marque explicite d'intensité ou de comparaison.

Le comparatif est traditionnellement défini en grammaire comme la forme prise par l'adjectif dit *qualificatif*, ou par l'adverbe à valeur qualificative, pour exprimer l'idée qu'une entité possède la qualité signifiée par l'adjectif ou l'adverbe à un certain degré par comparaison avec une ou plusieurs autres entités. La valeur relative de la qualité peut ainsi s'exprimer au moyen d'un comparatif d'infériorité (ex. *moins bon que*), d'égalité (ex. *aussi bon que*), de supériorité (ex. *meilleur que*), la forme prise par le comparatif étant synthétique ou analytique (ex. en anglais, *taller than*, « plus grand que », *better than*, « meilleur que », *faster*, « plus vite » ; *more difficult than*, « plus difficile que », *less difficult than*, « moins difficile que », etc.).

Comme l'observe Guy Serbat, l'usage du comparatif est très variable selon les langues. Certaines langues, flexionnelles ou non (latin, italien, français, basque, allemand, anglais, etc.) inscrivent la forme comparative dans leur morphosyntaxe. D'autres, qui ne disposent pas d'une forme spécifique, procèdent par simple mise en relation syntaxique des termes de la comparaison.

Un type d'expression répandu consiste à affirmer la qualité par le premier terme et à poser le second terme sous la forme d'un complément exprimant le point d'origine, l'évaluation, type qui peut se ramener à un énoncé comme : « il est grand à partir de moi ». Les archives hittites livrent des phrases comme : « À tes fantassins, mes fantassins sont nombreux ». On dit, en persan populaire et en turc : « De moi, il est grand ». Cf eskimo : « L'ours du renne est grand ». D'autres langues, au contraire – et c'est le cas du latin –, affectent l'adjectif conçu comme comparatif d'une marque spéciale. Ainsi en basque le suffixe *-ago*, d'où *ederrago*, « plus beau ». En allemand, on oppose *der neue*, *der neuere*, *der neueste*, « nouveau, plus nouveau, le plus nouveau » ; en anglais *strong*, *stronger*, *strongest*, « fort, plus fort, très fort » (*the strongest* : « le plus fort »).

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

Le superlatif (mot issu du bas latin *superlativus*, formé sur *superlatum*, supin du verbe *superferre*, « porter au-dessus ») est un système grammatical servant à l'expression d'une qualité portée à son degré le plus élevé (superlatif absolu, c'est-à-dire sans comparaison) ou bien d'une qualité portée à son degré le plus élevé ou le plus bas, par comparaison (superlatif relatif).

Dans les langues romanes, par exemple, comme le rappelle Guy Serbat (*Les Structures du latin*, 1980), le superlatif absolu suit, dans l'ensemble le modèle du superlatif périphrastique latin formé notamment de l'adverbe *maxime* (« au

plus haut point »), ou en langue familière *valde* (« solidement »), *vehementer* (« violemment »), *fortiter* (« bravement »), *bene* (« bien »), *multum* (« beaucoup ») + adjectif : ex. en français, *très, fort, tout à fait*, etc. + adjectif, en italien *molto* + adjectif, en espagnol *muy* + adjectif, etc., autant de tours intensifs susceptibles de connaître de nombreux substituts. S'ajoute bien sûr à ces périphrases le suffixe *-issimus*, > italien *-issimo* > français *-issime* (*-isme* en ancien et moyen français).

Pour ce qui est du superlatif relatif, il n'est pas marqué lexicalement dans les langues romanes. Les formes et emplois du superlatif et du comparatif latins permettent d'expliquer cette situation :

Le latin populaire confondait souvent le superlatif relatif (« le plus... ») et le comparatif (« plus... »). Cette situation explique qu'il n'y ait plus de forme spéciale pour le superlatif relatif dans les langues romanes ; ital. *la cosa più cara*, « la chose la plus chère » ; esp. *la cosa más cara* ; a.frs *la riens plus chiere*. Le français a toutefois fini par marquer le superlatif relatif en répétant l'article devant le comparatif. Ainsi, à l'ital. *l'uomo più rico del paese*, correspond l'homme le plus riche du pays. (Sauf si le superlatif doit être précédé de la préposition *de* : *ce qu'il y a de plus triste, c'est que...*). Cf. all. *der reichste*, angl. *the richest*.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

4.4. Catégories morphologiques du verbe

Si l'on en revient au verbe, on doit retenir comme pertinentes les catégories de la personne, du nombre, du mode, du temps, de l'aspect et de la voix.

4.4.1. La notion de personne

La personne est une catégorie grammaticale représentée par des morphèmes pronominaux (pronoms personnels et possessifs), déterminatifs (adjectifs possessifs), ou flexionnels.

La personne peut être définie avec Gustave Guillaume, comme le support que se donne la pensée en activité de langage pour y attacher des apports de signification.

APPORT

La notion d'apport a été principalement conceptualisée par Gustave Guillaume (1883-1960) en psychomécanique du langage. Dans ce cadre théorique, le terme d'*apport* entre en opposition d'une part avec le terme de *rapport*, d'autre part avec celui de *support*, se trouvant ainsi défini de deux manières distinctes.

L'opposition apport/rapport exemplifie la distinction établie par Saussure entre diachronie et synchronie, en ce qu'elle vise à différencier d'une part ce qui s'inscrit dans l'histoire d'une langue, et qui est susceptible de changement, comme les matériaux phonétiques, morphologiques, lexicaux (les apports), et d'autre part ce qui relève du système de la langue, et qui peut être décrit comme la mise en relation des apports (les rapports). Guillaume illustre la notion d'apport ainsi entendue notamment par le cas de l'article *un* en

français, dont l'apport historique est fourni par le numéral latin *unus*, qui, dans le système de la langue, entre dans un rapport où il n'a plus vocation à signifier la position numérique de singulier, mais le mouvement de l'universel au singulier (*Leçons de linguistique 1949-1950*, vol. 4).

L'opposition apport/support est d'une autre nature. Elle sert à décrire la relation syntactico-sémantique couverte par le mécanisme d'incidence, qui règle l'assemblage des constituants en discours, et selon lequel il y a dans le langage, universellement, apport de signification et référence de cet apport à un support. Pour Guillaume, la relation apport/support fournit les critères de classification des parties du discours :

La relation apport/support est un agent de catégorisation du mot. Un mot, en tout état de cause, est un apport de signification, et il se destine un support. C'est en grande partie cette destination et le mécanisme qu'elle s'attribue et se réserve qui font ce qu'on appelle la partie du discours – autrement dit catégorisent le mot.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique, 1948-1949, Série B, volume 2, Psycho-systématique du langage – Principes, méthodes et applications I*, Klincksieck, 1971.

SUPPORT

Le terme de *support* est employé par Gustave Guillaume (1883-1960) en psychomécanique du langage, où il entre en opposition avec le terme d'*apport* pour décrire la relation couverte par le mécanisme d'incidence, qui règle l'assemblage des constituants en discours. Dans le cadre de cette opposition, le support, dit *support de signification* par Guillaume, est tantôt pensé comme un point d'appui syntaxique, tantôt comme un élément de nature plus informationnelle, assez proche dans son concept de la notion de thème, le rapport d'incidence se laissant décrire tout à la fois comme un processus de catégorisation du mot, et comme un rapport de prédication.

[...] dans le discours il est toujours parlé de quelque chose, qui est ce dont on parle, c'est-à-dire le support obligé, auquel l'apport, qui est ce qu'on en dira, aura son incidence.

G. Guillaume, *Leçons de linguistique, 1948-1949, Série C, volume 3*, Klincksieck, 1973.

L'opposition apport/support permet ainsi à Guillaume de rendre compte des différents régimes d'incidence des parties du discours, en opposant notamment l'incidence interne (à support endogène, par exemple le substantif) et l'incidence externe (à support exogène, par exemple l'adjectif ou l'adverbe).

Mais la principale contribution de Guillaume à l'élaboration de la notion de support réside dans sa théorie de la personne grammaticale, pensée comme support formel universel nécessairement requis par la signification de tout mot :

[...] ce que nous appelons d'un terme tout à fait général le support, c'est ce qu'en grammaire, sans s'en être rendu un compte suffisamment exact, on nomme la personne.

Ibid.

C'est la référence à un support qui fait la personne, la personne logique. C'est dire que la personne logique est présente sous le substantif ; et qu'elle peut être considérée absente sous l'adjectif.

On distingue traditionnellement trois rangs personnels principaux : la personne locutive (qui parle), la personne allocutive (à qui l'on parle), la personne délocutive (de qui l'on parle).

Les personnes locutive et allocutive sont des personnes de communication, engagées dans le processus interlocutif, transcendantes à la langue.

La troisième personne est une personne de langue au sens où elle appartient à la nature même du phénomène linguistique. Elle lui est immanente. L'originalité de la perspective guillaumienne est de tenir la personne délocutive pour la personne fondamentale, présente à chacun des trois rangs :

La personne locutive n'est pas seulement la personne qui parle ; elle est, de plus, celle qui, parlant, parle d'elle. De même, la personne allocutive n'est pas seulement la personne à qui l'on parle ; elle est, de plus, la personne à qui l'on parle d'elle. Seule la troisième personne est vraiment une, n'étant que la personne de qui l'on parle. [...] la personne délocutive n'est absente d'aucune des trois personnes. Car il est toujours parlé d'une personne [...].

G. Guillaume, *Leçons de linguistique 1943-1944*, série A, vol. 10, Presses Universitaires de Lille, 1991.

4.4.2. *La notion de nombre*

Le nombre est une catégorie grammaticale servant à l'expression de la détermination quantitative.

Comme l'a fait apparaître Gustave Guillaume (*Leçons de linguistique, 1938-1939*, vol. 12, 1993), la catégorie du nombre connaît deux réalisations principales : une réalisation linguistique, marquée, selon les langues, par le singulier (une entité), le duel (deux entités), le triel (trois entités), etc., le pluriel (une pluralité d'entités) ; une réalisation à la fois linguistique et arithmétique marquée par les quantifieurs *un, deux, trois, quatre*, etc.

Dans de nombreuses langues, le nombre est fondé sur le rapport du pluriel (marqué) au singulier (non marqué). Nombre et quantité dénombrée sont deux phénomènes distincts. Si le pluriel s'applique à des entités comptables, et rend compte par là même de la propriété sémantique discontinue qui se trouve associée au nom portant la marque du pluriel, le singulier ne permet pas de définir une telle propriété puisqu'il s'applique tout à la fois aux noms comptables et aux noms massifs.

Les catégories de la personne et du nombre sont indissociables, la personne impliquant nécessairement le nombre. Une désinence insécable vient ainsi marquer la personne et le nombre (ex. *-ons*), parfois avec variation de radical (ex. *suis, es, est, sommes*, etc.).

Le plus souvent la désinence est associée au sujet du verbe (ex. *nous chantons*). En ce cas, elle forme avec lui un signifiant discontinu (*nous/-ons*). Mais une telle configuration n'est pas constante. A l'oral, le sujet souvent porte seul la marque de la personne (ex. *je chante, il chante*). A l'impératif, en l'absence de sujet exprimé, c'est la désinence seule qui marque la personne et le nombre.

4.4.3. La notion d'aspect

Dans le système des parties du discours, le rôle spécifique du verbe est de traduire l'expérience du temps. Mais l'inscription d'un procès dans une des trois catégories de la durée (passé, présent, futur) n'est pas une propriété exclusive du verbe, puisque, par exemple, les adverbes ont aussi cette capacité à marquer l'expérience du temps (ex. *prochainement, tout à l'heure, bientôt*, etc.). La spécificité du verbe c'est qu'il implique une durée. D'où la distinction établie entre le temps de la durée (ou temps impliqué) et le temps des époques. Dans la métalangue grammaticale, on emploie le terme d'*aspect* pour décrire le temps impliqué, et le terme de *temps* pour décrire les époques.

Il faut comprendre que la représentation des époques n'est pas un donné immédiat. C'est une acquisition progressive de la pensée lorsqu'elle est en action de langage. Une acquisition qui est le fait d'un sujet (ou d'un support) qui est lui-même soumis à une actualisation progressive. Ce sujet c'est la personne grammaticale, autrement dit le support-sujet du procès. C'est pourquoi étudier le verbe implique l'examen des catégories de la personne, de l'aspect, du mode, du temps, de la voix et de l'actance.

L'aspect est donc une catégorie grammaticale associée au verbe qui peut être définie, avec Gustave Guillaume, comme le temps du procès saisi du point de vue de son déroulement interne.

Le verbe est un sémantème qui *implique* et *explique* le temps. Le *temps impliqué* est celui que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle du verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme « marcher » pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. Le *temps expliqué* est autre chose. Ce n'est pas le temps que le verbe retient en soi par définition, mais le temps divisible en moments distincts – passé, présent, futur et leurs interprétations – que le discours lui attribue.

Cette distinction du *temps impliqué* et du *temps expliqué* coïncide exactement avec la distinction de l'*aspect* et du *temps*. Est de la nature de l'*aspect* toute différenciation qui a pour lieu le temps impliqué. Est de la nature du *temps* toute différenciation qui a pour lieu le temps expliqué.

G. Guillaume, *Langage et science du langage*, Nizet, 1964.

Les grammaires portant sur les langues qui disposent de la catégorie de l'aspect retiennent fréquemment trois types de réalisations susceptibles de rendre compte de son fonctionnement :

(i) **L'aspect « grammatical »**, marque la durée interne (ou tension) du verbe, autrement dit le passage d'un point d'origine à un point d'aboutissement du procès (accompli/inaccompli). Lorsque le point d'aboutissement (*terminus ad quem*) n'est pas encore atteint, on parle d'*aspect immanent*, ou encore d'*aspect tensif* (ou *inaccompli*). On est en effet dans l'immanence de la tension aspectuelle. Lorsque le point d'aboutissement est atteint, on parle d'*aspect transcendant*, ou encore *extensif* (ou *accompli*) : ex. *savoir* est inaccompli, *avoir su* est accompli, *sachant* est inaccompli, *ayant su* est accompli, etc. L'aspect grammatical prend aussi en considération la manière dont on perçoit les diverses tensions du verbe. Soit le procès est perçu de l'extérieur comme un tout indivis, donc de manière discontinue (on parle alors d'*aspect global*), soit le procès est perçu de manière continue, sans possibilité d'isoler des fragments de procès (on parle alors d'*aspect sécant*) : ex. *savoir* et *su* sont d'aspect global, *sachant* est d'aspect sécant. Dans le domaine des tiroirs temporels, le passé simple est réputé marquer un aspect global et l'imparfait un aspect sécant.

(ii) **L'aspect « sémantique »**, largement déterminé par l'auxiliarisation, fait apparaître une variation de signification selon les lexèmes verbaux (perfectif/imperfectif). Si l'aspect grammatical est marqué en français par la distinction des formes simples et des formes composées, l'aspect sémantique, c'est-à-dire le mode d'accès au point d'aboutissement du procès, varie en effet selon la signification du verbe. Dans ce cadre, on distingue les verbes imperfectifs, qui n'ont pas besoin que le point d'aboutissement soit atteint pour que le procès puisse avoir lieu. Il existe deux types d'imperfectifs : (i) les imperfectifs statiques, qui excluent toute progression du procès, et qui sont logiquement incompatibles avec une locution comme *être en train de* (ex. *exister, savoir, aimer*, etc.) ; (ii) les imperfectifs dynamiques (ex. *marcher, courir*, etc.). On distingue d'autre part les verbes perfectifs, qui ont besoin pour que le procès puisse avoir lieu que le point d'aboutissement soit atteint. Ces verbes sont logiquement incompatibles avec des locutions comme *continuer de, finir de, commencer à*, etc (ex. *s'asseoir, exploser*, etc.).

(iii) **L'aspect « lexical »**, exprimé pour l'essentiel par les périphrases, opère une subdivision de la durée inhérente du verbe (inchoatif : ex. *commencer à, se mettre à* ; progressif : ex. *être en train de* ; continuatif : *continuer de* ; terminatif : ex. *finir de*), ou une saisie par l'avant ou par l'arrière du procès (*être sur le point de/venir de*).

C'est sans doute la dimension lexicale de l'aspect, par ce que désigne le terme allemand *aktionsart* (« mode d'action »), qui a principalement retenu l'attention des linguistes contemporains, en particulier de Zeno Vendler (1967), qui a proposé une typologie fondée sur la distinction des états, des activités, des accomplissements et des achèvements, où sont développés les critères de la dynamité, du bornage, et de la ponctualité.

📖 ➤Gosselin L., 1996, *Sémantique de la temporalité en français*, Duculot. ➤Guillaume G., 1929, *Temps et verbe*, Champion. ➤Guillaume G., 1964, *Langage et science du langage*, Nizet. ➤Martin R., 1971, *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*, Klincksieck. ➤Vendler Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press. ➤Wilmet M., 1991, « L'aspect en français. Essai de synthèse », *Journal of French Language Studies*, n° 1.

4.4.4. Les notions de mode et de temps

Le mode, du latin *modus*, « manière, mesure », est traditionnellement défini comme une catégorie grammaticale associée au verbe servant à exprimer la manière dont l'énonciateur se représente le procès, notamment comment il le situe dans le cadre temporel.

La catégorie du mode constitue à cet égard un principe fondamental de classification des emplois du verbe. Gustave Guillaume (*Temps et verbe*, 1929) définit les modes comme des étapes successives dans la formation de l'image-temps (ou chronogénèse).

Dans cette perspective, les modes sont des variables qui ont la charge d'exprimer le temps chronogénétique. La première de ces étapes successives est celle de l'image du temps « en puissance » (*in posse*) : à cette étape correspondent les réalisations du mode quasi-nominal (ex. infinitif, participe). La deuxième étape est celle de l'image du temps « en devenir » (*in fieri*) : à cette étape correspondent les réalisations du subjonctif. La troisième étape est celle de l'image du temps « en être » (*in esse*) : à cette étape correspondent les réalisations de l'indicatif.

La notion de chronogénèse, du grec *khronos*, « temps », et *genesis*, « naissance, génération », apparaît dans l'œuvre de Gustave Guillaume, notamment dans *Temps et verbe* (1929). Elle sert à décrire l'opération de pensée qui construit l'image du temps véhiculée par le système verbal.

La chronogénèse est portée par le temps opératif, qui élabore la successivité des images du temps selon une ordination rigoureuse. Comme le temps ne saurait être représenté à partir de lui-même, c'est à l'espace qu'il revient d'en assurer la représentation, au moyen de la figuration linéaire que fournit ce que Guillaume appelle « l'axe du temps chronogénétique », c'est-à-dire l'axe sur lequel se déroule l'opération de spatialisation du temps correspondant au système du verbe. Comme le précise Gérard Moignet :

La chronogénèse n'a pas de signe propre ; elle n'est manifestée que par les étapes auxquelles elle peut être saisie au cours de son développement, étapes qui sont les modes verbaux. Saisie par le travers, la chronogénèse livre trois profils d'elle-

même, trois *chronothèses* auxquelles s'attache une sémiologie et qui deviennent ainsi observables.

Les trois chronothèses sont les suivantes :

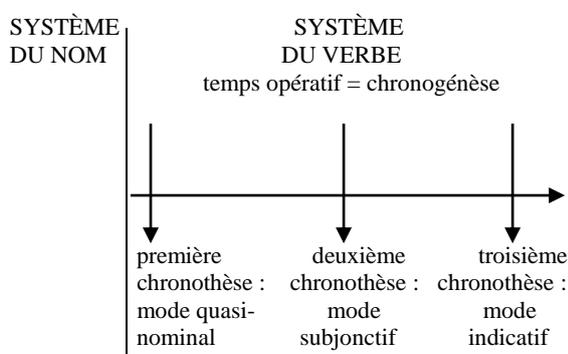
Première chronothèse : l'image du temps en puissance (« *in posse* ») correspond au mode *quasi-nominal*, l'infinitif et les participes.

Deuxième chronothèse : l'image du temps en devenir (« *in fieri* ») correspond au mode *subjonctif*.

Troisième chronothèse : l'image du temps en être (« *in esse* ») correspond au mode *indicatif*.

Ensemble, ces trois étapes constituent l'entier du système des modes chronogénétiques. L'impératif n'y figure pas : mode de discours et non mode de pensée, il n'a pas sa place en système [...]. Quant au « conditionnel », sa place est dans le mode indicatif.

L'ensemble du système se dessinera ainsi :



G. Moignet, *Systématique de la langue française*, Klincksieck, 1981.

L'ordination des chronothèses fait ainsi apparaître une saisie initiale, médiane ou finale de la chronogénèse, qui correspond à une définition de plus en plus précise et complexe de l'image du temps. Cette qualité de la définition est en étroite corrélation avec le nombre croissant des tiroirs verbaux pour chacun des trois modes. Le mode indicatif, morphologiquement le plus riche, est donc le mode qui renvoie du temps l'image la plus achevée.

4.4.5. Les notions de voix et de diathèse

La notion de diathèse, du grec *diathesis*, « disposition, état, condition », a été longtemps confondue avec celle de voix verbale. Elle doit en être clairement distinguée, comme l'est la valeur de la marque qui l'exprime.

Par opposition à la voix, qui est une catégorie formelle relevant de la morphologie verbale, la diathèse décrit l'organisation des rôles sémantiques dans l'énoncé, et notamment la répartition syntaxique de l'agent et du patient du procès verbal. La voix décrit quant à elle la forme (active, passive, etc.) prise par le verbe pour exprimer une diathèse.

La diathèse verbale [...] exploite les « facettes » sémantiques diverses des relations du prédicat à son référent et à ses actants. Elle n'est pas indépendante des choix de thématization et de focalisation. [...] La diathèse relève des choix du

locuteur. La voix est une adaptation verbale grammaticalisée destinée à l'expression des diathèses, avec la possibilité de constructions non marquées (par exemple, essentiellement, la voix active à sujet personnel).

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

Comme le précise Guy Serbat, à propos du latin :

[...] le terme d' « actif » n'exprime que très partiellement les relations unissant le sujet grammatical et le procès. Il ne vaut que dans le cas des verbes transitifs et certains intransitifs. [...] Ainsi *amat, ferit, ambulat, currit, iacet, uiuit* se signalent comme appartenant à la même voix, marquée par la désinence *-t* à la troisième personne du singulier. On conservera à cette voix, par commodité – catégorie formelle – le nom traditionnel d'« active », mais sans en tirer aucune conclusion sur l'« activité » du sujet. Il est évident, en effet, que l'attitude du sujet par rapport au procès (c'est-à-dire sa diathèse) est variable selon les verbes ; elle est tantôt celle d'un agent, tantôt celle d'un véhicule ou même d'un patient. La voix dite « active » est en fait une voix neutre quant à la diathèse.

G. Serbat, *Les Structures du latin*, Picard, 1980.

On décrit traditionnellement la voix en français au moyen des catégories suivantes : voix active, lorsque le support sujet (c'est-à-dire le support de la prédication) et l'agent opérateur (actant à l'origine du procès) se confondent : ex. *Arthur travaille* (Arthur est à la fois support sujet et agent opérateur) ; voix passive, lorsque le support sujet est distinct de l'agent opérateur : ex. *l'individu est recherché par la police* (*l'individu* : support sujet ; *la police* : agent opérateur) ; voix pronominale, lorsque le support sujet exerce la fonction d'agent opérateur, tout en se mettant en état de patient qui subit les effets du procès dont il est à l'origine (le double statut d'agent et de patient du support sujet est marqué par une double forme pronominale : *je me, tu te, il se*, etc.

La notion de rôle, on l'a dit, est déterminante pour l'identification des faits de diathèse. Précisons ce que l'on entend par *rôle*. En sémantique combinatoire, on appelle *rôles* la fonction sémantique assignée par le verbe à ses arguments. On parle alors de rôles *sémantiques*, ou de *rôles thématiques* (théta-rôles, noté T-rôles). La caractérisation sémantique des arguments a été intégrée par Noam Chomsky à la théorie générative (*Lectures on Government and Binding*, 1981), mais c'est à Jeffrey Gruber (*Studies in Lexical Relations*, 1965 ; *Lexical Structures in Syntax and Semantics*, 1976) que l'on doit les premiers travaux d'importance sur la question.

On recense en général les principaux rôles sémantiques suivants :

- l'agent, qui est à l'origine de l'action, autrement dit l'animé qui initie intentionnellement l'action : ex. *Caroline casse le carreau* ; *Caroline court joyeusement* ; *Caroline est mordue par un chien* ;
- le patient, qui subit l'action, autrement dit l'entité qui est affectée par l'action engagée par l'agent: ex. *Caroline achète un chapeau* ; *Caroline écrit une lettre* ;

- le thème, qui est, selon les verbes, une entité en mouvement, en changement, ou une entité localisée sans être affectée par cette localisation : ex. *Caroline jette la lettre dans la boîte ; Caroline habite Bayonne ;*
- la source, qui est l'entité à partir de laquelle un mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline arrive de Bayonne ; Caroline sort du train ; Caroline reçoit un e-mail d'Arthur ;*
- le but, qui est l'entité vers laquelle l'action est dirigée (la destination), ou vers laquelle le mouvement abstrait ou concret s'effectue : ex. *Caroline va à la plage ; Caroline envoie un message à Claire ; Caroline adresse un avertissement à ses enfants ;*
- le lieu, qui est l'endroit abstrait ou concret où est localisée une entité : ex. *Caroline range ses crayons dans sa trousse ; Ce carton contient les dessins de Caroline ;*
- l'expérient (ou *expérienteur*, de l'anglais *experienter*), qui est l'animé constituant le siège d'un processus affectif, émotionnel, psychologique : ex. *Caroline appréhende l'examen ; Le chat a effrayé Caroline ; Caroline déteste les olives ;*
- l'instrument, qui est l'inanimé utilisé pour réaliser l'action, ou l'agent involontaire de l'action : *Caroline s'éclaire avec une bougie ; Caroline s'est blessée avec un verre ; La foudre a détruit la cabane ;*
- le bénéficiaire, qui est l'entité bénéficiant de l'action : ex. *Caroline offre à Jean une place sous son parapluie.*

L'assignation d'un rôle sémantique à un argument ne va pas sans poser de sérieuses difficultés, difficultés dont les travaux de Ray Jackendoff notamment (*Semantics and Cognition*, 1983) ont permis de prendre toute la mesure. Cette classification est d'ailleurs soumise à de nombreuses variations selon les cadres théoriques, et selon les langues que la description linguistique prend pour objet. Il apparaît toutefois que les rôles sémantiques sont déterminants pour la description syntaxique des verbes et pour l'interprétation phrastique. Comme le rappelle Claude Muller :

L'un des principaux problèmes de la linguistique est de déterminer les relations qui s'établissent entre les rôles et les fonctions syntaxiques.

C. Muller, *Les Bases de la syntaxe*, Presses Universitaires de Bordeaux, 2002.

4.4.6. Actance et valence, deux notions fondamentales pour la morphosyntaxe verbale

On appelle *actance*, ou *relation actancielle*, en référence à la théorie de la dépendance syntaxique développée par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*, 1959), les faits touchant aux relations grammaticales qui

s'établissent entre un prédicat verbal et les constituants nominaux qui en dépendent.

Chez Tesnière, la structuration syntaxique, de conception verbocentriste, repose sur la connexion structurale et sémantique entre les régissants (constitués des têtes verbale, substantive, adjective, et adverbiale des syntagmes) et leurs subordonnés. Les actants, subordonnés du syntagme verbal, se rattachent au verbe de diverses manières, comme sujet (« prime actant », selon Tesnière), comme objet direct (« second actant ») ou comme objet indirect (« tiers actant »), fonctions pouvant être marquées par les cas dans les langues flexionnelles. Tesnière appelle *valence* le nombre maximal d'actants qu'un verbe est susceptible de recevoir.

Comme le précise Gilbert Lazard, les faits relatifs à l'actance et les problématiques qu'ils soulèvent sont cruciaux pour l'étude du langage :

[...] l'actance est au cœur de la grammaire de toute langue. Tout phrase réelle est prononcée afin de transmettre, dans une situation donnée, une certaine information, assertion, question ou autre. Elle a un certain contenu de sens (plan sémantique) et une visée communicative (plan pragmatique). Ce contenu de sens et cette visée communicative, réserve faite de ce qui est d'une manière ou d'une autre présent dans l'esprit des interlocuteurs (données de la situation, expérience commune, etc.), sont entièrement exprimés au moyen de la parole proférée (ou de l'écrit qui la représente), c'est-à-dire des unités lexicales, des modalités grammaticales qui les habillent, des règles syntaxiques qui les organisent et de l'intonation qui module le tout.

G. Lazard, *L'Actance*, PUF, 1994.

Le domaine de l'actance, et tout particulièrement la question de la caractérisation sémantique des actants (les rôles sémantiques), suscite l'intérêt des linguistes qui travaillent dans le domaine de la description des langues particulières, dans celui de la typologie comparative, ou dans celui des sciences cognitives.

☞ Feuillet J., 1980, « Les fonctions sémantiques profondes », *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, n° 75/1. ☞ François J. & Rauh G. (dir.), 1994, « Les relations actanciennes. Sémantique, syntaxe, morphologie », *Langages*, n° 113. ☞ Hagège C., 1982, *La Structure des langues*, PUF. ☞ Kintsch W., 1974, *The Representation of meaning in Memory*, MIT Press. ☞ Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. ☞ Lemaréchal A., 1983, « Pour une révision de la notion de transitivité », *La Linguistique*, n° 19/1. ☞ Mel'cuk I., 1979, *Studies in Dependency Syntax*, Ann Arbor, Karoma. ☞ Perrot J., 1986, « Actance et diathèse en ostiak oriental », *Actances*, n° 2. ☞ Rebuschi G., 1984, *Structure de l'énoncé en basque*, SELAF. ☞ Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

Le terme de *valence*, quant à lui, a été emprunté par Lucien Tesnière (*Éléments de syntaxe structurale*) au vocabulaire de la chimie, où il sert à désigner le nombre de liaisons d'un atome avec d'autres atomes dans une combinaison.

Dans le domaine linguistique, il désigne le mode de construction des verbes, selon le nombre d'actants qu'ils sont susceptibles de régir. La valence décrit donc un aspect fondamental la structure actancielle du verbe.

De même qu'il y a [...] différentes espèces d'actants, le prime actant, le second actant et le tiers actant, la nature du verbe qui régit ces actants varie suivant qu'il régit un, deux ou trois actants. Car il est évident que la pensée d'un sujet parlant ne conçoit pas psychologiquement de la même façon un verbe susceptible de ne régir qu'un actant, un verbe susceptible de régir deux ou trois actants, et un verbe qui n'est susceptible d'en régir aucun.

[...] On peut ainsi comparer le verbe à une sorte d'atome crochu susceptible d'exercer son attraction sur un nombre plus ou moins élevé d'actants, selon qu'il comporte un nombre plus ou moins élevé de crochets pour les maintenir dans sa dépendance. Le nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir, constitue ce que nous appellerons la valence du verbe.

L. Tesnière, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 1959.

Dans la mesure où les positions actancielles d'un verbe ne sont pas toutes nécessairement saturées en discours, cette structure doit être tenue pour théorique. Elle témoigne d'une capacité d'accueil maximale qui peut être toutefois augmentée par certains faits d'auxiliarisation.

L. Tesnière, à qui sont empruntés les exemples, propose la typologie suivante. Il distingue tout d'abord les verbes avalents (sans actant), qui correspondent aux verbes impersonnels (ex. *Il pleut, Il neige*), et des verbes monovalents (à un actant), qui correspondent aux verbes intransitifs (ex. *Alfred tombe, Alfred dort*).

L'absence d'actant dans les verbes avalents s'explique facilement si l'on songe qu'il s'agit d'un drame qui se joue indépendamment de tout actant. *Il neige* exprime simplement un procès qui se déroule dans la nature sans que nous puissions concevoir un actant qui en soit à l'origine.

[...] Les verbes à un actant sont souvent des verbes d'état et c'est ce qui explique qu'ils sont souvent exprimés en français par le verbe être suivi d'un adjectif attribut : *l'arbre est vert*. Mais ce peuvent être aussi des verbes d'action, auquel cas la nuance, assez subtile, au moins en français, peut être exprimée par l'utilisation d'un marquant différent. À la différence de *l'arbre est vert*, qui exprime l'état de l'arbre dans toute sa passivité, *l'arbre verdoie* suggère la notion d'une force interne active qui est à l'origine de la végétation de l'arbre.

Ibid.

À l'intérieur de la catégorie transitive, plusieurs structures, appelées *diathèses* (ou *sous-voix*) sont à considérer, que Tesnière illustre principalement au moyen

des verbes divalents (à deux actants) : la diathèse active (ex. *Alfred frappe Bernard*) ; la diathèse passive (ex. *Bernard est frappé par Alfred*) ; la diathèse réfléchie (ex. *Alfred se regarde dans un miroir*) ; la diathèse réciproque (ex. *Alfred et Bernard s'entretuent*).

[...] la grammaire traditionnelle a distingué à juste titre dans la voix transitive quatre variétés, qui sont par conséquent des sortes de sous-voix que nous appellerons en adoptant le terme des grammairiens grecs (διάθεσις) des diathèses.

[...] En effet, dès qu'une action comporte deux actants, on est fondé à la concevoir différemment suivant le sens dans lequel elle s'exerce, ou, pour conserver l'image traditionnelle, suivant les sens dans lequel elle transite d'un actant à l'autre.

Ibid.

Les verbes trivalents (à trois actants) affichent un mode de transitivité complexe, combinable avec la diathèse passive; on rencontre ici, pour l'essentiel, des verbes « de dire » et « de don » (ex. *Alfred demande/donne un renseignement à Charles, Le renseignement est demandé/donné par Alfred à Charles*).

Bien que la grammaire traditionnelle ne les distingue pas des verbes à deux actants, avec lesquels elle les confond sous le titre global de verbes transitifs, les verbes à trois actants présentent un certain nombre de particularités, dues précisément à leur trivalence, et qui suffisent à leur donner droit à une étude spéciale.

[...] Les verbes à trois actants sont en principe les verbes de dire et de don.

Ibid.

Enfin, ce système est complété par deux types de diathèses susceptibles de faire varier le nombre des actants. D'une part, la diathèse causative, qui permet d'augmenter d'une unité la structure actancielle d'un verbe au moyen de l'auxiliaire de valence *faire* (ex. avalent -> monovalent : *La condensation de la vapeur d'eau fait pleuvoir*; monovalent -> divalent : *Bernard fait tomber Alfred*; divalent -> trivalent : *Charles fait frapper Alfred par Bernard*; trivalent -> tétravalent (à quatre actants) : *Daniel fait donner le livre à Alfred par Charles*). D'autre part, la diathèse récessive, qui permet de diminuer d'une unité le nombre des actants. Selon Tesnière, la diathèse récessive s'observe notamment lorsque l'opération s'effectue avec un marquant réfléchi ou passif, emploi correspondant en français à ce que la grammaire traditionnelle appelle *les verbes pronominaux de sens passif*, dans lesquels le morphème *se* n'a aucune autonomie grammaticale (ex. *La porte s'ouvre, Cet objet se vend bien*).

📖 ➤ Blumenthal P. & Koch P., 2002, « Valence : perspectives allemandes », *Syntaxe et sémantique*, n° 4. ➤ Dixon R. M. W. & Aikhenvald A. Y., 2000, *Changing Valency. Case Studies in Transitivity*, Cambridge University Press. ➤ François J., 1989, *Changement, causation, action. Trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand*, Droz.

➤Lazard G., 1994, *L'Actance*, PUF. ➤Tesnière L., 1959, *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck.

5. Aspects de la syntaxe et de la sémantique du verbe en français

5.1. La notion de complexe verbal

On appelle complexe verbal une structure composée d'un verbe fini (c'est-à-dire conjugué à une forme personnelle) et des constituants qui se rattachent étroitement à ce verbe, notamment des pronoms clitiques, les morphèmes de négation, les auxiliaires.

CLITIQUE

Mot formé à partir du verbe grec *klinein*, « incliner ». Un clitique est un morphème grammatical inaccentué, qui peut appartenir à la classe de l'adverbe, de la conjonction, du déterminant, de la préposition, du pronom. Le terme est fréquemment employé comme adjectif pour décrire la forme faible et l'emploi conjoint au verbe des pronoms et adverbes pronominaux personnels (*je, tu, il(s), elle(s), on, nous, vous, me, te, se, le, la, les, lui, leur, en, y*), par opposition aux formes fortes (toniques) et disjointes (*moi, toi, soi, lui, elle(s), eux, soi*).

Les morphèmes et les groupes syntaxiques inaccentués ont tendance à prendre appui sur une unité accentuée de leur environnement immédiat avec laquelle ils forment un groupe rythmique. Le phénomène est appelé *cliticisation*. Selon le mode de rattachement des clitiques à ces unités accentuées, on observe un cas d'*enclise* ou de *proclise*. Les *enclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les précède (ex. *je* dans *Que fais-je ?*). Les *proclitiques* prennent appui sur l'unité accentuée qui les suit (ex. *J'* dans *J'arrive*).

De par la formation d'unités accentuelles qu'elles contribuent à créer, l'enclise et la proclise donnent lieu dans certaines langues à des faits de liaison graphique, voire de soudure des morphèmes : ex. en latin, *cum* dans *mecum*, « avec moi » ; en anglais, *not* dans *I can't*, « je ne peux pas » ; en italien, *si* dans *arrovellarsi*, « se tourmenter, s'évertuer ».

On appelle *montée du clitique* l'antéposition au verbe d'un pronom qui n'est pas complément de ce verbe mais complément de son complément ou d'un de ses compléments. Ainsi, dans *J'en redoute les conséquences*, *en* pronominalise *de + N*, complément du groupe *les conséquences* (ex. *Je redoute les conséquences de ses propos*). Comme le précise Pierre Le Goffic (*Grammaire de la phrase française*) :

L'interprétation du phénomène en termes de « montée » du complément clitique [...] est d'inspiration transformationnelle : on considère que le complément a été déplacé de sa place logique et originelle.

La montée du clitique connaît une grande extension en français. En français classique, elle s'observe notamment dans les tours où le pronom clitique s'antépose au verbe recteur (ex. *Je le veux faire* vs *Je veux le faire*), ce qui est l'indice « d'une cohésion plus grande du groupe verbe + infinitif et pose la question de l'interprétation du verbe recteur comme un auxiliaire modal » (Nathalie Fournier, *Grammaire du français classique*).

5.2. Système du complexe verbal en français

(i) Les pronoms clitiques non sujets sont conjoints au verbe, c'est-à-dire attachés au verbe de manière indissociable. Ce sont donc des morphèmes quasi flexionnels. En témoigne le test de l'insertion d'un adverbe dans la chaîne :

*Il me le donne -> Il me [*déjà] le [*déjà] donne*

*Vous nous en donnez -> Vous nous [*déjà] en [*déjà] donnez*

*Ils nous y laissent -> Ils nous [*déjà] y [*déjà] laissent*

(ii) Ce type de test permet également de montrer qu'un adverbe ne saurait pas davantage dissocier un pronom clitique sujet du reste du complexe verbal :

*Il me le donne -> Il [*déjà] me le donne*

*Vous nous en donnez -> Vous [*déjà] nous en donnez*

*Ils nous y laissent -> Ils [*déjà] nous y laissent*

(iii) L'adverbe de négation *ne* manifeste toutefois cette aptitude. Constituant d'une séquence négative discontinue, il se comporte différemment :

Il me le donne -> Il ne me le donne pas

Vous nous en donnez -> Vous ne nous en donnez pas

Ils nous y laissent -> Ils ne nous y laissent pas

(iv) Les auxiliaires *être* et *avoir* sont précédés des pronoms clitiques objets : *Il me l'a donné, Cela nous est donné, Nous nous en sommes privés, Ils nous y ont poussé, Nous y sommes poussés.*

(v) Parmi les verbes recteurs d'une proposition infinitive, seul *faire* exclut la présence d'un pronom clitique à sa droite :

Elle le fait chanter

**Elle le fait l'énoncer -> Elle le lui fait énoncer*

(vi) Certains de ces verbes admettent un clitique à leur gauche et/ou à leur droite, ou marginalement deux pronoms clitiques à leur gauche. C'est le cas de *faire*. Il s'agit d'un sous-groupe des verbes recteurs d'infinitive. Le clitique disposé seul à gauche du verbe conjugué est le sujet ou l'objet de l'infinitive, le clitique disposé seul à sa droite est l'objet de l'infinitive et ils peuvent entrer en co-occurrence. On rencontre également la même construction qu'avec *faire* où le sujet de l'infinitive prend une forme de pronom clitique datif à gauche du verbe conjugué :

Elle l'entend chanter (la chanteuse)

Elle l'entend chanter (la chanson)

Elle l'entend la chanter (la chanteuse, la chanson)

Elle la lui entend chanter (la chanson, à la chanteuse)

Il la laisse expliquer (l'étudiante)

Il le laisse expliquer (le problème)

Il la laisse l'expliquer (l'étudiante, le problème)

Il le lui laisse expliquer (le problème, à l'étudiante)

Il la laisse le lui expliquer (l'étudiante, le problème)

-> Il le lui/le leur/se le fait expliquer par elle

(vii) Les autres verbes régissant une construction infinitive n'admettent de pronom clitique objet qu'à leur droite. Deux critères permettent de les distinguer :

- verbes régissant alternativement une complétive et une infinitive/verbes impropres à régir une complétive

- verbes admettant la rection d'une infinitive à l'aspect accompli ou inaccompli ou bien seulement à l'aspect inaccompli

On peut étendre la notion de complexe verbal à l'auxiliaire de la voix causative (*faire*), ainsi qu'aux emplois des verbes *laisser*, *voir*, *entendre* régissant une infinitive avec des pronoms clitiques apparaissant à leur gauche : ex. *Je le lui laisse faire, Tu le leur vois écrire, Elle me l'entend dire.*

Dans un complexe verbal négativé, le noyau clitique objet + verbe reste indissociable, le morphème discontinu de la négation venant se placer autour de ce noyau : ex. *Je ne le vous fais pas dire ; Elle ne me l'a jamais entendu dire ; Je ne le lui ai plus vu faire.*

On notera encore qu'en français, c'est le verbe, et non ses arguments, qui porte les marques des fonctions syntaxiques : ex. *Arthur, il les lui a données les fleurs, à Caroline.* Les fonctions sujet, objet direct, et objet indirect sont ici doublement marquées, d'une part par un clitique (*il, les, lui*), d'autre part par les SN en position détachée à gauche (*Arthur*) ou à droite (*les fleurs, à Caroline*), avec une relation de coréférence entre les SN et les clitiques.

On peut en conclure que le critère de position qui permet traditionnellement de distinguer le sujet en français (à gauche du verbe conjugué) de l'objet direct (à sa droite) ne vaut plus ici. Pour les pronoms clitiques l'ordre est fixe : clitique sujet + clitique objet + verbe, moyennant un ordre variable selon la personne entre les clitiques objets : ex. *Je le lui offre/Elle nous l'offre.* Toutefois, le constituant nominal extraposé, en coréférence avec le clitique, peut se placer aussi bien à droite qu'à gauche du complexe verbal.

5.3. Les verbes non prédicatifs : généralités

La fonction d'un verbe est de référer à un type de procès (état, événement, action). En cela un verbe exerce une fonction prédicative. Certains verbes peuvent toutefois manifester une fonction d'assistance à la prédication :

- ils peuvent être le support d'une prédication nominale (*Jean donne lecture du texte à Pierre*) ;
 - ils peuvent introduire une perspective relative au point de vue des participants au procès (auxiliaires de voix passive ou causative : ex. *être entré, faire lire* ; ou auxiliaires de périphrases infinitives diverses: ex. *laisser + inf., se faire + inf., se voir + inf.* ;
 - ils peuvent introduire une modalité d'action : ex. *s'abstenir de + inf., manquer de + inf., daigner + inf.* ;
 - ils peuvent spécifier une participation de l'agent au procès (ex. *Arthur sait lire, Caroline peut partir*), ou marquer un acte d'énonciation (ex. *Caroline peut l'avoir su et n'avoir rien dit*) ;
- ils peuvent enfin sélectionner des intervalles temporels (verbes de phase : ex. *commencer à, s'arrêter de, continuer à, etc.* ; verbes ou périphrases à visée aspectuelle : ex. *venir de, être en train de*).

5.4. Classement des verbes non prédicatifs en français

5.4.1. Verbes supports de prédication nominale

Le français dispose d'un jeu de verbes permettant l'exercice de la fonction prédicative à des noms qui disposent d'une aptitude sémantique à cette fonction : ex. *ébullition, fonction, transformation* (événements) *œuvre, assistance, hommage* (actions) *embarras, peur* (états), *préjudice* (relation), etc. :

<i>Entrer</i>	en ébullition
<i>Faire</i>	fonction de qqchse
<i>Mettre</i>	qqchse en œuvre/qqun dans l'embarras
<i>Opérer</i>	une transformation
<i>Porter</i>	préjudice à qqun
<i>Prendre peur</i>	
<i>Prêter</i>	assistance à qqun
<i>Rendre</i>	hommage à qqun

Le verbe support peut être vide de contenu propre (ex. *faire fonction*), ce qui explique qu'il n'ait en général pas de synonyme dans cette fonction. Il peut exprimer une composante sémantique aspectuelle (ex. *entrer en ébullition* : événement ; *prendre peur* : état, etc.).

La plupart de ces verbes ont une ou plusieurs entrées prédicatives en dehors de leur entrée support.

Pour ce qui est du nom prédicatif, on peut noter que le figement de la construction est plus marqué en l'absence de déterminant nominal. Toutefois, s'il n'est pas possible de modifier *faire fonction de*, *prendre peur*, etc., on peut *faire peur à* et *faire une peur bleue à*, *rendre hommage à* et *rendre un hommage appuyé à*, etc.

La limite entre construction à verbe support et locution verbale est floue. Malgré le figement, *prêter assistance à* est une construction à verbe support en raison de la relation morphologique avec le verbe *assister* et en raison de la possibilité de transformer la séquence au moyen d'une relativation (ex. *L'assistance qu'on lui a prêtée était bienvenue*). Mais *prêter main forte à* est considéré comme une expression idiomatique et donc comme une locution. La relativation est ici impossible : ex. **La main forte qu'on lui a prêtée était bienvenue*.

5.4.2. Verbes auxiliaires et opérateurs

Sont considérés comme auxiliaires en français les verbes qui introduisent un participe passé. Il s'agit donc des deux auxiliaires de temps *être* et *avoir*, et de l'auxiliaire *être* de la voix passive.

AUXILIAIRE

Du latin *auxiliaris*, de *auxilium*, « secours ». On appelle *auxiliaires* en grammaire les verbes qui servent à construire les formes verbales composées (ex. en français, les auxiliaires *être* et *avoir*) ou les formes verbales périphrastiques (les semi-auxiliaires de mode ou d'aspect : ex. en français, *devoir*, *pouvoir*, *venir*, *aller*, *faire*, *laisser*, etc.), dont ils constituent, sauf au mode nominal, l'élément conjugué. Les auxiliaires sont fréquemment présentés comme des mots matériellement incomplets, ayant subi une opération de subduction (ou désémantisation).

Les termes utilisés dans la grammaire française pour caractériser les auxiliaires amènent à poser qu'il existe au moins deux types de verbes : de vrais verbes, dits « lexicalement pleins », et des verbes auxiliaires, « lexicalement vides », comptés comme « outils grammaticaux ». L'acception étroite du terme ne retient comme auxiliaire que *être* et *avoir* : *il a acheté un cheval*, *il est parti*. Les acceptions les plus larges englobent aussi les « semi-auxiliaires », « aspectuels » ou « modaux », susceptibles d'avoir des valeurs « fortes » : *il va chercher du pain*, *il doit le faire*, *il peut le faire*, et des valeurs « faibles » : *il va être content*, *il a dû se tromper*, *il a dû s'être trompé*. Dans tous ces cas, une forme de grammaticalisation est mise en rapport avec un changement (affaiblissement ? perte ?) du sens lexical.

C. Blanche-Benveniste, 2001, « Auxiliaires et degrés de « verbalité », *Syntaxe et Sémantique*, n° 3, Presse Universitaires de Caen

Des verbes qui ont une fonction directement apparentée tels que l'auxiliaire du futur proche *aller*, celui du passé immédiat *venir de* ou celui de la voix causative *faire* régissent en revanche un SV à l'infinitif.

On peut, en incluant les deux auxiliaires, répartir fonctionnellement ces verbes dans six classes :

(i) verbes de deixis temporelle : *avoir* + part. passé, *être* + part. passé ; *aller* +inf., *venir de* + inf. ;

(ii) verbes de visée aspectuelle : *aller en* + part. présent (*les choses vont en empirant*), *être à* + inf. (*elle est à tourner autour de lui*), *venir à* + inf. (il vint à neiger), *être en train/près/sur le point de* ;

(iii) verbes de phase : *achever*, (*s'arrêter*), *cesser*, *commencer*, *finir*, *n'en pas finir*, *se mettre*, *partir*, *se prendre*, *terminer à/de* + inf. ;

(iv) verbes de voix (ou diathèse) : *être* + part. passé, (*se*) *faire* +inf. (qqun), (*se*) *laisser* + inf. (qqun), *se voir* + inf. ;

(v) verbes de modalité : modalité objective (*avoir à*, *devoir*, *être à*, *faillir*, *falloir que*, *manquer*, *pouvoir* + inf., *se pouvoir que*, *savoir* + inf.) ; modalité subjective (être censé, menacer, ne pas manquer de, paraître + inf., paraître que, risquer, sembler), il s'agit de modalité épistémique (représentant un jugement de la part de l'énonciateur sur le caractère plus ou moins assuré ou souhaitable de la réalisation du procès exprimé par le noyau prédicatif), ou de modalité médiative (représentant le renvoi par le locuteur de la responsabilité de l'information transmise à un énonciateur indirect *in absentia*) ;

(vi) verbes de modalité d'action :

- modalité du déroulement de l'action (rapidité de l'engagement de l'action : *se hâter*, *se dépêcher*, *s'empresser de* + inf., *tarder à* + inf., *finir par* + inf. ; mise en ordre : *commencer par* + inf.) ;

- modalité du contrôle de l'action (accomplissement d'une action : *daigner*, *ne pas laisser*, *ne pas manquer*, *ne pas se priver de* + inf. ; établissement d'un plan d'action : *s'aventurer*, *chercher*, *essayer*, *se hasarder*, *oser*, *se résigner*, *se risquer*, *tenter de* + inf. ; poursuite d'un plan d'action : *s'acharner*, *continuer*, *s'efforcer*, *s'évertuer*, *s'obstiner*, *persévérer*, *persister* ; non accomplissement volontaire d'une action : *s'abstenir*, *se dispenser de* + inf. ; non accomplissement involontaire d'une action : *négliger*, *omettre*, *oublier de* + inf. ; évaluation de la conformité entre planification et action : *arriver*, *parvenir*, *réussir à* + inf.).

Table

1. Rappels sur le mécanisme organisateur des parties du discours ..	2
2. La notion de verbe : problèmes de définition.....	5
3. La flexion verbale.....	8
4. Catégories morphologiques associées au verbe.....	12
5. Aspects de la syntaxe et de la sémantique du verbe en français.....	29